

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL572

présenté par
M. Iordanoff, M. Lucas et Mme Regol

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« (en millions d'euros)

CRÉDITS DE PAIEMENT (en millions d'euros) hors compte d'affectation spéciale « Pensions »	2022 (pour mémoire)	2023	2024	2025	2026	2027
Budget du ministère de la Justice	8 862	9 579	10 081	10 681	10 691	10 748
Programme 166 Justice judiciaire	3 849	4 149	4 366	4 626	4 630	4 655

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe écologiste NUPES propose de davantage consacrer l'augmentation des moyens judiciaires en direction des personnels du service public de la justice.

Nous considérons l'augmentation du budget du ministère de la Justice enfin proposée dans le présent projet de loi et cet article 1^{er} : après des années de dépenses sous-dimensionnées, commencer à donner corps à la nécessaire fin de l'asphyxie de la justice est une nécessité absolue pour notre état de droit et tous les tribunaux et agents auprès des citoyens.

Dans ce contexte, nous appelons fortement l'attention au sein du ministère de la justice sur le budget de la justice judiciaire, très en difficulté, et nous exposons collectivement comment la

trajectoire proposée par le Gouvernement doit se décliner : ainsi, nous proposons de garantir que l'évolution des dépenses en crédit de paiement ici présenté en macro pour le budget du ministère de la justice concerne bien le programme Justice judiciaire (programme 166, composante de la mission budgétaire Justice). Le taux d'évolution annuel doit tout autant être garanti et l'augmentation budgétaire promise générale ne doit pas permettre d'uniquement programmer des dépenses vers les constructions pénitentiaires, organisé par un autre programme.

On rappelle aussi que le Haut conseil des finances publiques a réitéré son calcul d'une hausse des dépenses publiques pour les ministères hors lois de programmation à 0,7 %, ce qui serait la conséquence de cette protection des ministères sous lois de programmation eux correctement financés et des choix fiscaux et politiques insuffisamment sérieuses sur la lutte contre la fraude du Gouvernement (voir encore l'Avis n° HCFP-2023-3 du 30 mars 2023 sur le présent projet de loi). Dans cette logique de taux malthusien de 0,7 % de croissance annuelle, le point d'arrivée du budget du ministère de la Justice serait à 9,85 milliards en 2027, contre 10,75 milliards dans la projection du projet de loi (soit 3,2 milliards de différentiel sur la période 2024-2027). Nous rappelons que cette mise sous pression budgétaire pour les autres services publics - dont ceux de l'Éducation nationale, de la santé-hôpitaux, de la Transition Écologique - par contraste est inédite : elle est totalement contestée par le groupe écologiste Nupes, comme nous l'avons mis en avant lors des débats sur le projet de loi de programmation militaire.